

Lyon, le 7 février 2014

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Inspection
Pédagogique
Régionale**
Téléphone
04.72.80.63.38
04.72.80.60.09
04.72.80.63.83

Télécopie
04.72.80.63.37
Mél.
ipr@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Attribution de la certification complémentaire en Histoire de l'Art

Session 2014

- Rapport du jury -

1. Composition du jury

Mme Sandra GOLDSTEIN, présidente du jury, IA-IPR d'arts plastiques, chargée du suivi de l'enseignement « Histoire des arts »,
Mme Anne BAUD, Maître de Conférence en archéologie médiévale, Université Lumière, Lyon 2,
Mme Catherine VERCUEIL-SIMION, IA-IPR d'histoire-géographe, chargée du suivi de l'enseignement « Histoire des arts ».

2. Candidature et résultats

Nombre de candidats : 11

Nombre de candidats présents à l'oral de l'examen : 11

Parmi ces candidats,

- 9 ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 et se voient délivrer la certification complémentaire, dans le domaine des Arts, option histoire de l'art,
- 2 candidats ont obtenu une note inférieure à 10.

3. Constats et analyses

Cette année, le jury a entendu des prestations d'une grande qualité. Dans l'ensemble, cette session était constituée de candidats de très grande valeur et ayant chacun un profil très divers et très riche. Ils ont pris connaissance des textes qui régissent cet enseignement optionnel ainsi que le contenu des programmes. Néanmoins, le jury tient à rappeler qu'une bonne maîtrise des dits programmes constitue le préalable indispensable pour mettre leurs connaissances au service de l'enseignement de cette discipline. Ils ont fait preuve lors de l'entretien d'un engagement réel et enthousiaste à l'encontre de cet enseignement et d'une indéniable motivation pour l'enseigner au lycée. Bon nombre des candidats ont

veillé à rendre compte de l'intérêt qu'ils portaient non seulement aux arts et à la culture, mais aussi à l'actualité culturelle et au patrimoine local. Ils ont compris les enjeux pluridisciplinaires de cet enseignement. Ils ont su démontrer leur intérêt pour la culture artistique.

On peut regretter que les arts du langage soient les grands absents pour cette session, tant en ce qui concerne les candidats (aucun professeur de lettres parmi eux) que les supports d'étude proposés.

« L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum ». Il est attendu que la phase de présentation orale ne soit pas redondante avec l'ensemble et la structure du dossier tel qu'il a pu être lu au préalable par les membres du jury. Durant cette phase de présentation, les candidats ayant pris soin de lire les rapports précédents, ont fait l'effort de rendre compte des expériences interdisciplinaires qu'ils ont pu expérimenter. Le jury en profite pour insister sur le fait que l'enseignement de l'histoire des arts en lycée repose sur une approche co-disciplinaire des œuvres. Cette posture pluridisciplinaire, qu'elle engendre une démarche interdisciplinaire ou transdisciplinaire, ne peut donc pas être prise en charge par une seule personne. Elle est le fruit d'un réel travail d'équipe, réfléchi, coordonné et planifié, dans lequel chaque discipline garde sa spécificité tout en dialoguant et échangeant avec les autres pour aider les élèves à accéder aux œuvres, à susciter une approche sensible et à les comprendre.

L'exposé est suivi « d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum ». En général, les candidats conçoivent les objectifs de cet enseignement, son organisation, ainsi que les compétences et les connaissances attendues des élèves. La plupart des candidats font valoir une expérience avec l'enseignement de l'histoire de l'art soit au cours de leur formation initiale, soit dans leur expérience professionnelle en l'incluant dans leur enseignement. Le jury a apprécié quand les candidats menaient une réflexion sur leur pratique professionnelle ainsi que sur les finalités de l'enseignement de l'histoire des arts à l'Ecole. Durant l'entretien, plusieurs candidats ont fait preuve de connaissances étendues sur toute la période de l'histoire de l'art. Certains ont fait preuve d'un usage judicieux de leurs connaissances qu'ils mettent spontanément au service de leur pratique pédagogique.

Cette année, il a été systématiquement proposé à tous les candidats une analyse d'œuvre et ou d'un document iconique. A titre indicatif, la liste des œuvres proposées est mentionnée ci-dessous :

Coffret (de fiançailles ou de mariage) d'un auteur inconnu, fin du 14^{ème} siècle
A l'intérieur : Vierge à l'Enfant A l'extérieur : scène de courtoisie

Le PERUGIN, *Le Père éternel en gloire*, 1495-1498 et *L'Ascension du Christ*, 1495-1498, Musée des Beaux-Arts de Lyon

Michelangelo BUONARROTI, dit MICHEL-ANGE, *Episodes de la Création*, 1508-1512, Plafond de la Chapelle Sixtine, Rome

Charles GARNIER, L'Opéra Garnier – le grand escalier depuis le balcon central du grand étage, 1875, Paris

Armand FERNANDEZ, dit ARMAN, *Long Term Parking*, 1982, Fondation Cartier, Jouy-en-Josas

Frank O.GEHRY, *Le musée Guggenheim – Vue du pont* – 1997, Bilbao

La plupart des candidats ont révélé de réelles capacités d'analyse, avec le recours à une terminologie pertinente, spécifique au champ des arts. Les candidats parviennent à mettre les œuvres proposées en lien avec le programme en vigueur. Le jury valorise, bien évidemment, ceux qui ont connaissance du patrimoine local, des institutions culturelles régionales et des collections des musées, et qui ont pour souci de replacer ces ressources locales dans les enjeux historiques et esthétiques de leur époque comme dans la perspective d'une histoire générale de l'art.

4. Evaluation

Le jury a pris en considération les connaissances et les compétences des candidats en « histoire de l'art » et des expériences dans l'enseignement de « l'histoire des arts » : formations suivies, connaissance des programmes, expériences professionnelles et personnelles, réalisations d'outils, organisations d'événements,... Une note positive signale une adéquation entre le profil du candidat et la certification recherchée. En revanche, une note négative a été attribuée dans le cas de figure où le candidat n'est pas en phase avec les objectifs de la certification et où l'examen n'a pas permis de montrer quels apprentissages construisent les élèves en matière d'histoire des arts.

5. Recommandations

Dans le cadre de leur préparation, nous conseillons aux candidats de :

- consulter les textes officiels, dont le Bulletin Officiel n°39 du 28 octobre 2004, qui présente la Certification complémentaire et le déroulement de l'épreuve.
- prendre connaissance des programmes qui régissent cet enseignement en lycée (option obligatoire et option facultative).
- prêter toute leur attention à la constitution du dossier qui doit présenter de façon claire et structurée les formations suivies, les actions menées ou les expériences de l'enseignant en rapport avec ce champ disciplinaire.